



Succession avec des enfants mineurs héritiers

Par **Aubu**, le **02/03/2020** à **22:43**

Mon père est décédé en juillet 2019, par voie testamentaire, il a désigné mes 2 enfants mineurs dans sa succession.

Il a donc fallu faire une requête au juge des tutelles, ce dernier demande à leur père l'acceptation de la succession, mais ce monsieur ne re d pas réponse, après avoir pourtant rencontré le notaire de mon père qui lui a expliqué le bien fondé d'accepter cette succession, sachant qu'il y a 2 biens, dont 1 en vente avec une promesse d'achat signée...

La situation est bloquée, que puis je faire.

Le père de mes enfants, au delà de connaître la part d'héritage de mes enfants, veut connaître l'intégralité de la succession de mon père... En a-t-il le droit ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/03/2020** à **10:57**

Bonjour

S'agissant de votre propre famille, le père n'est pas héritier . Il pourra prendre connaissance du contenu de la succession s'il a accès à l'acte définitif que vous recevrez, ainsi que vos enfants.